



Stationnement Gênant à une fausse adresse

Par **Brancard Thierry**, le **13/02/2018** à **12:51**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour stationnement gênant à un endroit où mon véhicule ne pouvait être stationné. Il s'agit donc d'une erreur. Bien sûr, je ne peux en aucun cas prouver que je n'étais pas garé à cet endroit (comment le pourrais-je ?).

Par chance, je pense avoir détecté un vice de forme sur l'avis : l'infraction a été constatée au **5 rue de Turbigo - Paris 3ème** alors que cette adresse est dans le 1er arrondissement.

Comme cette adresse n'existe pas, puis-je demander un recours en exonération sur ce motif ?

Merci d'avance

Cordialement

Par **janus2fr**, le **13/02/2018** à **13:17**

Bonjour,

Quel est le motif de stationnement gênant indiqué sur l'avis de contravention ?

Par **Brancard Thierry**, le **13/02/2018** à **18:47**

Bonsoir, il s'agit de "stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté"